

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
31 OCTOBRE 2017

DATE d’AFFICHAGE
10 NOVEMBRE 2017

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	36
Présents :	31
Votants :	36

L’an deux mille dix-sept,

le 7 novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Le Guerno en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Emmanuelle GONÇALVES, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Alain DANIEL, - Bernadette GRIGNON, - Christine SAVARY.

M. Daniel BOURZEIX donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN

Mme Christine SAVARY donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Odile ORJUBIN a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°126-2017 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL (400)

M. Guy DAVID, Vice-président, rappelle que, par délibération n°42-2017 du 4 avril 2017, le Conseil Communautaire a adopté le budget primitif 2017 du budget principal.

Il précise qu’il convient de procéder à un certain nombre d’ajustements de crédits budgétaires nécessitant une décision modificative de ce budget.

- Tout d’abord, il est proposé d’augmenter les crédits inscrits au chapitre 012 « charges de personnel » en raison de remplacements non prévus d’agents, suite à des arrêts de travail, en grande partie compensés par les remboursements sur rémunération du personnel.
- Ensuite, il convient d’augmenter les crédits inscrits aux chapitres 040 et 042 « Opérations d’ordre de transferts entre sections » et 021 et 023 « Virement de la section de fonctionnement à la section d’investissement », en raison de la modification du plan de reprise de la subvention d’équipement versée par l’ADEME au titre de l’acquisition d’un broyeur de végétaux.
- Par ailleurs, il convient de modifier l’inscription budgétaire prévue au titre de l’étude mobilité portée par le Pays de Vannes, en diminuant les crédits inscrits au chapitres 011 pour un montant de 20 000 € et en augmentant les crédits inscrits au chapitre 65 pour le même montant.
- Enfin, il convient d’augmenter les inscriptions budgétaires prévues au titre de la taxe de séjour, au chapitre 014 en dépenses de fonctionnement pour un montant de 30 000€ et au chapitre 73 en recette de fonctionnement pour le même montant.

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
617 Etudes et recherches	-20 000 €	6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	45 000 €
Chapitre 011 Charges à caractère général	-20 000 €		
6218 Autre personnel extérieur	27 000 €	Chapitre 013 Atténuations de charges	45 000 €
64131 Rémunération agents non titulaires	25 000 €	777 Quote-part des subventions d'invest. transférée au compte de résultat	+2 100 €
64138 Autres indemnités agents non titulaires	10 000 €	Chapitre 042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	+2 100 €
6451 Cotisations URSSAF	5 000 €	7362 Taxe de séjour	30 000 €
Chapitre 012 Charges de Personnel	67 000 €	Chapitre 73 Impôts et taxes	30 000 €
7398 Reversements, restitutions et prélèvements divers	30 000 €		
Chapitre 014 Atténuations de produits	30 000 €		
022 Dépenses imprévues	-22 000 €		
Chapitre 022 Dépenses imprévues	-22 000 €		
023 Virement à la section d'investissement	+2 100 €		
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	+2 100 €		
657358 Autres groupements	+20 000 €		
65 Autres charges de gestion courante	+20 000 €		
Total Dépenses de Fonctionnement	+77 100 €	Total Recettes de Fonctionnement	+77 100 €
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
13918 Autres subventions transférées au compte de résultat	+2 100	021 Virement de la section de fonctionnement	+2 100
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	+2 100	Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	+2 100
Total Dépenses d'Investissement	+2 100	Total Recettes d'investissement	+2 100

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget principal (400) telle que présentée ci-dessus.

